

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 17 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoints ; Mmes Adeline CAPONE, Dominique DUÉE, M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC, MM. Jean-Claude MARCEL, Philippe MIOT, Stéphane SCORTEGAGNA

Excusés : M. Dimitri BOILLOT, Mmes Manuela SCHLACHTER, Peggy VINOT

Excusée avec pouvoir : Mme Virginie MARCKERT

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : TRAVAUX DE VOIRIE – demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019

Monsieur le Maire présente un programme de travaux de réfection de la chaussée de la rue Raymond Poincaré. La chaussée de cette voirie communale est ancienne et connaît de nombreuses dégradations. Elle dessert un quartier de BADONVILLER qui s'est densifié au fil des ans. Trois pavillons sont en cours de construction. La rue est également empruntée par les bus scolaires qui desservent le groupe scolaire de BADONVILLER.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent être subventionnés par l'ETAT dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager le programme de rénovation de la chaussée de la rue Raymond Poincaré dont le coût est estimé à 98 158.00 € HT,

SOLLICITE de l'ETAT l'attribution d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

OBJET N°2 : CONCESSIONS DE CIMETIERE - TARIFS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE comme suit le prix des concessions au cimetière communal :

- concession trentenaire : 150 €
- concession cinquantenaire : 200 €

DIVERS :

-le transfert de la caserne des sapeurs-pompiers :

Le service départemental d'incendie et de secours nous informe par lettre du 02/01/2019 que le transfert de la caserne devrait se concrétiser en 2019. Il s'agit d'une opération prioritaire disposant d'un financement dès 2019.

-la vente de résineux issus de parcelles non soumises au régime forestier – route de PIERRE-PERCEE:

Un ensemble de résineux sur pied a été vendu à la scierie GERARD de BADONVILLER pour un montant de 6 800 € HT. Le règlement intervient à la signature du contrat et l'exploitation est prévue pour 2019.

-les travaux de rénovation de l'Espace culture et loisirs :

Les travaux de finition seront achevés prochainement et une levée des réserves interviendra courant février 2019.

Monsieur Jean-Claude MARCEL, Conseiller municipal, signale qu'un banc de la salle de spectacle est décollé à chaque extrémité. Il indique par ailleurs que l'association Art et Culture souhaiterait utiliser la salle d'animation située en contrebas de la médiathèque pour stocker des livres et du matériel de l'association. Monsieur le Maire rencontrera les responsables de l'association.

-la sécurisation des entrées des écoles maternelle et élémentaire :

Par lettre du 20 novembre dernier, les enseignants et parents d'élèves de l'école maternelle sollicitent la mise en place d'un portail à l'entrée de l'école maternelle. La commune chiffrera les travaux et intégrera à sa réflexion la pose d'interphone et/ou de visiophone pour les deux écoles.

Monsieur Philippe MIOT, Conseiller municipal, attire l'attention des élus sur la dangerosité du revêtement de la cours de récréation. Son état se dégrade et les blessures des enfants sont plus sérieuses. La commune rencontrera la directrice de l'Ecole élémentaire.

-la taxe d'aménagement :

Un couple d'accédant à la propriété sollicite l'exonération de la taxe d'aménagement au motif qu'il est bénéficiaire d'un prêt à taux zéro pour la construction d'un pavillon à BADONVILLER. Le Conseil Municipal ne souhaite pas revenir sur la délibération d'instauration de la taxe qui permet de financer la viabilisation des parcelles constructibles.

-le projet d'habitat insolite de M. MURA :

Afin de concrétiser le projet de M. MURA d'implantation d'habitats insolites au sol et dans les arbres au lieu-dit la Galisière sur une des pointes du lac de PIERRE-PERCEE, la commune doit engager une révision du plan local d'urbanisme. Une convention sera conclue à cet effet avec l'établissement Meurthe-et-Moselle Développement. Celui-ci sera chargé de nous accompagner et conseiller.

-Les centrales villageoises de Vezouze en Piémont :

Monsieur le Maire présente rapidement cette démarche participative et écologique. Chacun peut devenir actionnaire d'une SAS créée par des élus locaux pour promouvoir la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. Pour ce faire, la SAS propose d'installer 650 m² de panneaux sur la toiture de l'école élémentaire. Le dossier comportant une convention d'occupation temporaire a été envoyé pour information à chacun des conseillers municipaux.

Monsieur Eric TAVERNE, Adjoint au maire, remarque que le loyer proposé à la commune est très bas, qu'un local technique doit être mis à disposition. Il s'interroge par ailleurs sur la compatibilité d'une telle installation avec les règles de sécurité applicables à un établissement scolaire. M. Philippe

GIRARDOT, Conseiller municipal, doit se renseigner sur ce point. Monsieur le Maire propose d'inviter à une prochaine séance de conseil municipal M. Damien JACQUOT Président de la SAS.

-l'organisation d'une rencontre citoyenne dans le cadre du grand débat national :

Monsieur le Maire souhaite organiser une rencontre citoyenne le 13 février 2019 à 20H à l'Espace Mansuy. Il considère qu'il est du devoir des élus d'être à l'écoute de la population et de faire remonter auprès des services de l'ETAT les réflexions et doléances de chacun. Il s'agira bien d'une rencontre et non d'un débat. Monsieur Philippe MIOT, Conseiller municipal, suggère que l'animation de la soirée soit confiée à une personne reconnue pour sa neutralité et n'ayant pas de fonctions électives. M. le Maire proposera un cadre à cette soirée et en tiendra informé M. Philippe MIOT en prévision d'une information sur le site internet de la commune. Il souhaite adresser un courrier aux maires des communes avoisinantes afin de les associer à cette démarche.

-le musée de la faïence :

Les travaux de remise en état des diverses installations du musée sont en cours (alarme détection intrusion et alarme incendie). On comptabilise environ 200 entrées en 2018. Une amélioration de la fréquentation est possible à la condition que le musée soit mieux pris en compte par la communauté de communes de Vezouze-en-Piémont au titre de sa politique touristique.

Le musée sera ouvert au public du 15 juin 2019 au 1^{er} septembre 2019 inclus, les week-ends principalement. Les groupes sont acceptés tout au long de l'année sur réservation. Monsieur Yannick ROYER, employé à la médiathèque, a été chargé d'actualiser les plaquettes de promotion du musée.

-le carnaval 2019 :

Mme Magali TURBAN, Adjointe au maire, indique que le carnaval aura lieu le 9 mars 2019 à BADONVILLER. Le thème de l'édition 2019 est le cinéma. La fanfare de Sarrebourg sera présente. Une réunion de travail est prévue le 29 janvier 2019 à NONHIGNY. Un appel est lancé pour trouver des bénévoles qui sont indispensables pour assurer la sécurité du défilé.

-autres sujets :

Monsieur Marcel JEANBERT, Adjoint au Maire, signale que 2 arbres du square ont été abattus. De nombreux sapins souffrent de maladies.

Monsieur le Maire confirme qu'une banderole doit être posée sur le PROXI en ce début d'année.